

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024_005-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-005

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.
Date de la convocation : Le 4 janvier 2024

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT - M. Yves COURTOT

Étaient absents : Néant

Étaient excusés : Mme Nicole FILLON - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : SUBVENTION – EPREUVE CYCLISTE « LA CÔTE D'OR CLASSIC JUNIORS 2024 »

Considérant le projet de la Pédale Semuroise, d'organiser la 3^{ème} édition d'une course cycliste inscrite au calendrier de l'Union Cyclisme Internationale, le dimanche 9 juin 2024, avec le départ d'une épreuve à Pouilly-en-Auxois ;

Considérant les besoins logistiques pour organiser cette course accueillant des équipes de renom, représentant des nations telles que la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et l'Angleterre ;

Considérant que le budget de l'épreuve est désormais de 100 000 euros et que la nouveauté cette année sera la mise en place d'un écran géant pour suivre la course ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024_005-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-005

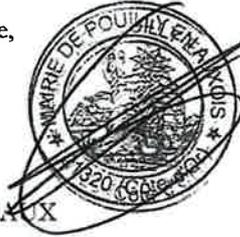
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) Verser une subvention de 2 000€ à l'association la Pédale Semuroise, de Semur-en-Auxois ;
- 2) Inscrire les crédits au budget ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Eric PIESVANTX

Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN